

## ANNEXE 1 - Etablissement d'origine

### Fiche d'aide à la gestion de situation particulière pour un enseignement de spécialité <sup>(1)</sup>

Nom et prénom de l'élève ..... Date de naissance .....

Établissement de scolarisation .....

Établissement de secteur de l'élève (domicile).....

Nom des représentants légaux.....

Téléphone et adresse électronique.....

#### Rappel des enseignements demandés :

#### Cas n°1 : l'enseignement de spécialité demandé n'est pas proposé dans l'établissement

Enseignement(s) concerné(s) : \_\_\_\_\_

Proposition de l'établissement : \_\_\_\_\_

- ➔ envoi du dossier de demande de l'élève pour examen dans l'établissement de secteur proposant l'enseignement de spécialité souhaité <sup>(2)</sup> cf. tableau de sectorisation des enseignements de spécialité-**annexe 5**

#### Cas n°2 : le nombre de candidats excède la capacité d'accueil

Précisez-le ou les enseignement(s) concerné(s) : \_\_\_\_\_

Rappel des critères de classement :

- 1- recommandations du conseil de classe
- 2- évaluation de l'élève

#### Motivation du refus par l'établissement :

- la composition des choix ne peut être satisfaite compte tenu des contraintes d'organisation de l'établissement
- capacité d'accueil atteinte dans un enseignement

#### Propositions alternatives de l'établissement - entourer le ou les numéro(s) correspondant(s) :

- 1- proposition d'enseignements de spécialité offerts dans l'établissement d'origine parmi les **quatre enseignements de spécialité exprimés** au 2<sup>ème</sup> conseil de classe ;
- 2- proposition de suivre l'enseignement de spécialité correspondant à son choix dans un autre établissement voisin<sup>(2)</sup> ;
- 3- proposition de suivre l'enseignement de spécialité par correspondance parmi arts (arts plastiques ou musique) – histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – humanité-littérature et philosophie – LLCER – LLCA – mathématiques – NSI - physique-chimie – SES – SVT et SI en classe de 1<sup>re</sup> et en classe de terminale, proposé dans le cadre de la carte académique des formations et **sous réserve de l'accord de la rectrice** ;
- 4- proposition de suivre un autre enseignement de spécialité qui ne figurait pas parmi les quatre exprimés ;
- 5- proposition d'envoi de la demande d'examen à la commission d'ajustement départementale (cf. tableau de sectorisation des enseignements de spécialité)<sup>(3)</sup> .

#### Après dialogue avec le chef d'établissement, décision de la famille (une seule proposition acceptée) :

J'accepte la proposition numéro : ..... du chef d'établissement

Fait à ..... le .....

Signature de l'élève ou de son représentant si mineur

Signature du chef d'établissement

(1) À renseigner dans toutes les situations où le souhait de l'élève ne peut être satisfait dans l'établissement d'origine.

(2) Le lycée d'origine adresse au lycée d'accueil la fiche individuelle de l'orientation de l'élève, accessible depuis la liste des élèves dans Siècle orientation (ou fiche de dialogue), la fiche d'aide à l'élaboration des choix d'enseignement, cette annexe 1 et la demande de dérogation le cas échéant avant le **mercredi 18 juin 2025**.

(3) Le lycée d'origine adresse à la commission d'ajustement départementale la fiche individuelle de l'orientation de l'élève, accessible depuis la liste des élèves dans Siècle orientation (ou fiche de dialogue), la fiche d'aide à l'élaboration des choix d'enseignement, la présente annexe 1 et la demande de dérogation le cas échéant avant le **mercredi 25 juin 2025**.

**ANNEXE 2- Établissement d'accueil**  
(de proximité ou de la zone de desserte du lycée d'origine)

**Nom et prénom de l'élève :** .....

**Nom de l'établissement sollicité :** .....

Le lycée examine le dossier de l'élève constitué de la fiche d'aide à l'élaboration des choix des enseignements de spécialité, de l'annexe 1 et de la fiche individuelle de l'orientation de l'élève, accessible depuis la liste des élèves dans Siècle orientation (ou fiche de dialogue).

Rappel des critères de classement

L'ordre de priorité d'examen des demandes des élèves tient compte de la sectorisation établie pour l'enseignement de spécialité souhaité :

1. élève résidant dans le district de l'établissement (domicile de l'élève) ;
2. élève scolarisé dans la zone élargie de l'enseignement de spécialité ;
3. élève résidant hors de la zone de desserte (district ou zone élargie) sur demande de dérogation.

À priorisation de sectorisation ou de dérogation équivalente, les élèves sont départagés selon l'ordre et les critères suivants :

1. composition des enseignements de spécialité ;
2. recommandations du conseil de classe ;
3. évaluation de l'élève.

**Réponse de la commission** (entourer le numéro correspondant) :

1- l'établissement propose la composition d'enseignements de spécialité demandée :

.....  
.....

2- l'établissement propose le ou les enseignement(s) de spécialité (à compléter) :

.....  
.....

3 - aucune proposition possible dans l'établissement.

**Signature du chef d'établissement d'accueil**

À l'issue de la commission, l'établissement d'accueil retourne une copie de la présente annexe 2 renseignée à l'établissement d'origine qui informe la famille des résultats et fait signer le document pour réponse.

- 1- Dans le cas où la famille accepte le changement d'établissement, l'établissement d'origine envoie l'annexe 2 au service de scolarité de la DSDEN **au plus tard le mercredi 18 juin 2025**.
- 2- Dans le cas où l'examen du dossier par la commission d'ajustement départemental est requis, l'établissement d'origine envoie au plus tard le **mercredi 25 juin 2025** le dossier complet au service de scolarité de la DSDEN pour l'instruction du dossier.

**Réponse de la famille et/ou de l'élève** (cochez la réponse choisie) :

- J'accepte la proposition numéro ..... de l'établissement.
- Je souhaite rester dans mon établissement d'origine et accepte de modifier les choix d'enseignements de spécialité comme proposé par le chef d'établissement (précisez) :  
.....
- Je demande l'examen de mon dossier par la commission d'ajustement départementale.

Date et signature de l'élève ou son représentant si mineur

Signature du chef d'établissement d'origine

### ANNEXE 3- Commission d'ajustement départementale

**Nom et prénom de l'élève :** .....

**Lycée d'origine :** .....

Le lycée examine le dossier de l'élève constitué de la fiche d'aide à l'élaboration des choix des enseignements de spécialité, des annexes 1 et 2, de la fiche individuelle de l'orientation de l'élève accessible depuis la liste des élèves dans Siècle orientation (ou fiche de dialogue) et, pour une demande de dérogation, de l'**annexe 4**.

#### Rappel des critères de classement

L'ordre de priorité d'examen des demandes des élèves tient compte de la sectorisation établie pour l'enseignement de spécialité souhaité :

1. élève résidant dans le district de l'établissement (domicile de l'élève) ;
2. élève scolarisé dans la zone élargie de l'enseignement de spécialité ;
3. élève résidant hors de la zone de desserte (district ou zone élargie) sur demande de dérogation.

À priorisation de sectorisation ou de dérogation équivalente, les élèves sont départagés selon l'ordre et les critères suivants :

1. composition des enseignements de spécialité ;
2. recommandations du conseil de classe ;
3. évaluation de l'élève.

#### **Réponse de la commission sur les enseignements demandés par la famille (cf. annexe 1)**

- Établissement d'affectation proposé : .....
- La demande de la famille ne peut être satisfaite en raison des capacités d'accueil atteintes ;

**Date et signature du président de la commission d'ajustement**

À l'issue de la commission, la fiche sera renvoyée à l'établissement d'origine pour finalisation avec la famille.

#### **Réponse et signature de la famille et/ou de l'élève (cochez la réponse choisie) :**

- J'accepte la proposition d'affectation de la commission.
- Je refuse la proposition d'affectation de la commission et souhaite rester dans mon établissement d'origine et accepte de modifier les choix d'enseignements de spécialité comme proposé par le chef d'établissement.

Le \_\_\_\_\_

**Signature de l'élève ou de son représentant si mineur**